

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Le Directeur général**

Mesdames, Messieurs, les Provisseurs  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint plusieurs exemplaires d'un courrier d'information du Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, Michel VAUZELLE, destiné à l'ensemble des agents occupant des fonctions d'accueil, d'entretien et de restauration dans l'établissement que vous dirigez.

Je vous invite à bien vouloir en prendre connaissance. Je vous remercie également d'en remettre dès que possible un exemplaire à tous les agents concernés, titulaires et non titulaires. En revanche, il n'est pas destiné aux emplois aidés (CES, CEC, CAE) occupant de telles fonctions, car ils ne seront pas employés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur mais continueront à être rémunérés comme jusqu'alors par le CNASEA.

Je vous remercie pour votre aide et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

*En vous remerciant par votre coopération*

*Jules Nyssen*

Jules NYSSSEN

# Région Provence - Alpes - Côte d'Azur



*Le Président*

Marseille, le 13 DEC. 2005

Madame, Monsieur,

La loi du 13 Août 2004 décentralise les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement, d'entretien général et techniques dans les lycées et transfère les emplois T.O.S aux collectivités territoriales. Comme vous le savez, en tant que républicain, je suis pour l'unité du service public de l'Education Nationale comme pour l'unité de la République. Or l'égalité entre les citoyens notamment en matière de santé et d'éducation est remise en cause actuellement par le gouvernement. J'ai donc exprimé à plusieurs reprises (tant dans l'hémicycle du Conseil régional que par voie de presse) mon désaccord total à l'égard de ce démembrement de l'unité de l'Etat.

Je suis personnellement partisan d'un Etat « expression de la Nation » et garant de l'intérêt général et de la solidarité entre régions riches et régions pauvres. Cette position, n'est pas incompatible avec mon souhait d'un élargissement des compétences des Régions, dès lors que cet élargissement est le fait d'une volonté commune et négociée entre l'Etat et les Régions (ce qui n'a pas été le cas pour le transfert des TOS). De plus, je milite, je vous le répète, en faveur de la réversibilité de cette loi.

Cependant, dès lors que le gouvernement persiste dans sa volonté de transfert, il est de ma responsabilité de Président de Région que cette réforme s'effectue dans les meilleures conditions pour le service public rendu aux lycéens et à leur famille comme pour les agents mis à disposition de notre collectivité dès janvier 2006.

Il s'agit aujourd'hui de créer les conditions pour que la Région assure ses responsabilités d'employeur avec le sens de l'équité qui est le mien notamment quant au cadre de travail des agents dont la loi me confie la responsabilité.

Compte tenu de l'importance que revêt la mise à disposition pour les agents titulaires ou le transfert pour les personnels non titulaires, j'ai demandé à tous les services concernés de mobiliser leurs compétences et pour que les meilleures conditions soient réunies et que le cas de chacun d'entre vous soit considéré avec la meilleure attention par notre collectivité.

Conformément à mon attitude constante depuis que j'assume la Présidence de la Région, je veillerai à ce que nous tenions le plus grand compte de l'avis des responsables syndicaux, comme de chacun d'entre vous.

Par ce premier courrier, je veux établir un lien direct avec chacun d'entre vous. Je sais par ailleurs que vous avez été récemment destinataire d'une lettre du Ministre de l'Education Nationale. Je tiens à vous confirmer que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réservera le meilleur accueil à tous les personnels techniciens, ouvriers et de service qui vont rejoindre notre collectivité.

Cependant, la limite qui nous est imposée est celle de la contrainte budgétaire. Cette « décentralisation » s'opère en effet dans une situation de sous effectifs connue de tous. Elle est particulièrement grave dans nos deux académies, avec un nombre considérable de contrats précaires. Les premières évaluations montrent un différentiel entre le transfert par l'Etat et le coût réel de l'ordre de 22 millions d'euros. L'augmentation de l'impôt va donc être nécessaire.

Vos conditions d'accueil seront celles des agents territoriaux et le directeur général des services de la Région, vous adressera dès le début de l'année, les documents nécessaires à votre connaissance de l'institution régionale, l'organigramme des services ainsi qu'un numéro vert mis à votre disposition pour tous renseignements.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*avec plus attention.*



Michel VAUZELLE